INVITATION

RENDEZ-VOUS D'AFFAIRES MINUTE

Top chrono ! Vous avez 2 heures pour 12* RV d'affaires…

Une manière originale de rencontrer vos futurs clients et partenaires. L'occasion d'élargir votre réseau professionnel, de promouvoir votre savoir-faire et d'échanger vos expériences.

Patrick SEGUIN, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Bordeaux Gironde,
Alain BONNET, Président du Club des Entreprises de Cenon, vous invitent à participer à des **« Rendez-vous d'Affaires Minute »** :

JEUDI 14 DECEMBRE 2017 A 9H30

CENON

Maison des Associations de Cenon (Salle Waldeck Rousseau - Rez-de-chaussée)
11, Avenue du 8 mai 1945 - 33150 CENON

VOTRE PROGRAMME

9 h 30 • accueil des participants
10 h 00 précise • début des RV d'Affaires minute
11 h 20 • pause café
12 h 00 • fin des RV

Souhaitant que cette rencontre soit une opportunité pour votre entreprise et que votre emploi du temps vous permette d'y participer, nous vous remercions de bien vouloir confirmer votre présence.

A lire impérativement : règlement au verso de ce document
Pensez à vous munir de documentation et cartes de visite à remettre aux participants

** 12: nombre de RDV moyen. Peut varier en fonction du nombre de participants. Limité aux 40 premiers inscrits.*

Les données recueillies sont utilisées par la CCI de Bordeaux pour votre inscription et pour l'envoi de lettres d'information et d'invitations. Elles pourront également être diffusées, le cas échéant, aux autres participants et intervenants sauf avis contraire, par écrit, de votre part. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez des droits d'accès, modification, rectification et suppression des données vous concernant. Pour les exercer, veuillez vous adresser à la CCI Bordeaux Gironde, 17 place de la Bourse, 33076 Bordeaux Cedex

CCI BORDEAUX GIRONDE
Alliés pour entreprendre

CLUB d'entreprises de CENON

05 56 79 5000
BORDEAUXGIRONDE.CCI.FR

BULLETIN RÉPONSE

RV D'AFFAIRES
Jeudi 14 décembre 2017
CENON

A retourner
avant le 11 décembre :

• Par e-mail :
dat@bordeaux.cci.fr

• Par courrier :
CCI Bordeaux Gironde
DDT/DAT

17, place de la Bourse - CS 61274
33076 Bordeaux Cedex

☐ Assistera
☐ A lu le règlement et joint le chèque de caution de 50 €

Nom, Prénom .....

Fonction .....

Entreprise .....

Activité .....

Siret .....

Adresse .....

CP ..... Ville .....

Tél ..... Mob ..... Fax .....

E-mail .....

RV D'AFFAIRES MINUTE

Jeudi 14 décembre 2017 de 10h00 à 12h00
Maison des associations de Cenon (11, Avenue du 8 mai 1945)
33150 Cenon

Règlement

Conditions d'inscription

1. Entreprises inscrites au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux Gironde et/ou membres du Club des Entreprises de Cenon

2. **1 participant** par entreprise.

3. Inscription par ordre d'arrivée des bulletins-réponse dûment complétés, accompagnés du chèque de caution et validés par la CCI Bordeaux Gironde

4. Nombre de place limité aux 40 premiers inscrits.

5. **Date limite d'inscription : 11 décembre 2017** (1 formulaire d'inscription par entreprise).

6. **Les RV d'affaires Minute sont gratuits mais un chèque de caution de 50 €**, par entreprise est demandé, libellé à l'ordre de la CCI Bordeaux Gironde, et a envoyé à l'adresse suivante :

   CCI Bordeaux Gironde
   DAT - RVA Cenon
   17 Place de la Bourse - CS 61274 - 33076 Bordeaux cedex

   Chèque non encaissé et restitué en fin de manifestation pour les présents.

   Chèque encaissé pour les absents qui ne se seront pas désistés avant le 11/14/2017.

7. **Attention : pas de validation d'inscription sans chèque de caution**

8. Vérification de toutes les règles précitées avant validation de votre inscription

9. Votre inscription validée vous sera confirmée par mail au plus tard le 11 décembre 2017.

CONDITIONS GENERALES
Rendez-vous d'Affaires Minute

1. Champ d'application et documents contractuels

Le présent document, ci-après « conditions générales» s'applique à toutes les offres d'ateliers gratuits proposées par la CCI de Bordeaux Gironde, et faisant l'objet d'une inscription de la part du client.

Les pièces contractuelles sont les suivantes dans leur ordre d'importance (du plus important au moins important):

- ***Formulaire d'inscription*** : Ce document doit impérativement être accepté et validé par le client pour faire débuter la prestation.
  Seront intégrés dans le bulletin d'inscription et/ou dans les conditions particulières, les informations suivantes (cette liste étant seulement indicative mais non exhaustive):
  - *Le contenu détaillé de la prestation*
  - *La durée de la prestation*
  - *Les modalités de d'exécution de la prestation*

- **Les conditions générales** : ce document comprend l'ensemble des conditions inhérentes à la délivrance de la prestation par la CCI de Bordeaux Gironde et doit être approuvé par le client avant tout commencement d'exécution de la prestation : ***Pour ce faire, il sera nécessaire qu'il coche une case prévue à cet effet dans le bulletin d'inscription.***

* L'attention du client est attirée sur le fait que son inscription ne sera enregistrée définitivement que lorsque son chèque de caution aura été réceptionné par la CCI de Bordeaux Gironde.

2. Conditions d'exécution des prestations :

2.1 Modalités d'acceptation des données du bulletin d'inscription

Le client devra impérativement, avant tout commencement d'exécution de l'atelier : remplir le formulaire d'inscription et accepter les présentes conditions générales. Le client ne pourra pas participer à l'atelier si ces documents n'ont pas été remplis et validés.

2.2 Exécution de la prestation

Les ateliers proposés par la CCI de Bordeaux Gironde sont exécutées par le personnel de la CCI de Bordeaux ou par des intervenants missionnés par elle. La CCI de Bordeaux Gironde est seule juge de la qualification du personnel amené à intervenir pour dispenser ces ateliers, ce personnel étant spécialement formé pour assurer les ateliers proposés.

3. Durée du contrat :

La durée des ateliers proposés par la CCI de Bordeaux Gironde sera précisée dans le formulaire d'inscription validé par le client (cf. article 1 des présentes Conditions générales).
Si un suivi est prévu à l'issue de l'atelier, ce point sera précisé dans le bulletin d'inscription.
Si aucune mention n'est précisée, cela signifie que la fin de prestation coïncide avec la fin de l'atelier.

4. Prix :

La prestation proposée par la CCIB est gratuite.

5. Dépôt de garantie – Annulation

Il est demandé à chaque participant d'envoyer un chèque de « caution » de 50 euros lors de son inscription. Celui-ci lui sera restitué par la CCIB au participant lors de l'atelier.

◊ Toutefois en cas d'annulation par le client, le chèque ne sera restitué que si un délai de prévenance de 2 jours ouvrés est respecté.

◊ ***Annulation et modifications opérées par la CCI de Bordeaux Gironde***

Si le nombre de participants à un atelier est jugé insuffisant, la CCI de Bordeaux Gironde se réserve le droit de l'annuler au plus tard 5 (cinq) jours calendaires avant la date prévue. Dans ce cas de figure, le chèque de caution sera restitué au client.
Le cas échéant, la CCI de Bordeaux Gironde pourra proposer au client, qui sera libre d'accepter ou de refuser, la participation à un autre atelier de son choix.
Par ailleurs, la CCI de Bordeaux Gironde se réserve le droit de reporter l'atelier, de modifier le lieu de son déroulement, le contenu de son programme ou les animateurs, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

Les remplacements de participants sont admis à tout moment, sans frais, sur communication écrite des noms et coordonnées au remplaçant.

6. Confidentialité et Propriété intellectuelle

Les intervenants ou la CCI de Bordeaux Gironde, lorsqu'elle intervient en direct, sont seuls détenteurs des droits de propriété intellectuels afférents aux contenus des ateliers, de sorte que la totalité des supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, orale...) utilisés dans le cadre de la prestation demeure leur propriété exclusive.

Le client s'interdit d'utiliser, reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des tiers les supports ou autres ressources mis à sa disposition sans l'autorisation expresse et écrite de la CCI de Bordeaux Gironde ou de l'intervenant lui-même.

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents de nature économique, technique ou commerciale concernant l'autre partie, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution de la prestation.

7. Responsabilité

La responsabilité de la CCI de Bordeaux Gironde ne saurait être engagée dans le cas où l'inexécution de ses obligations serait imputable au fait d'un tiers même s'il est prévisible, à la faute du client, ou à la survenance d'un évènement de force majeure.
La CCI se réserve le droit d'exclure, et ce à tout moment, tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement d'un atelier.

8. Données à caractère personnel

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de la relation client de la CCI de Bordeaux Gironde exclusivement, plus particulièrement pour nous permettre de donner suite à vos inscriptions. Les destinataires de ces données sont les services de la CCI de Bordeaux Gironde en charge de la gestion des ateliers objets des présentes.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés, tout internaute dispose d'un droit d'accès et de rectification ou de suppression des informations nominatives le concernant.
Ce droit peut être exercé, à tout moment, par les moyens suivants :
- par e-mail adressé à contact@bordeaux.cci.fr
- par courrier postal adressé à Référent CNIL – CCI de Bordeaux Gironde 17, place de la Bourse – CS 61274 – 33076 Bordeaux Cedex

Les prestataires intervenant pour le compte de la CCI de Bordeaux Gironde peuvent avoir accès ou communication de tout ou partie de ces informations en raison de leurs prestations.
Ces informations peuvent encore être communiquées à des personnes contractuellement liées à la CCI de Bordeaux Gironde, conformément à la loi « Informatique et libertés », notamment dans le but de faire profiter les clients de services personnalisés.

9. Litiges :

Toute contestation qui pourrait s'élever entre les parties sera de la compétence des Tribunaux de Bordeaux, nonobstant la pluralité de défendeurs ou appel en garantie.